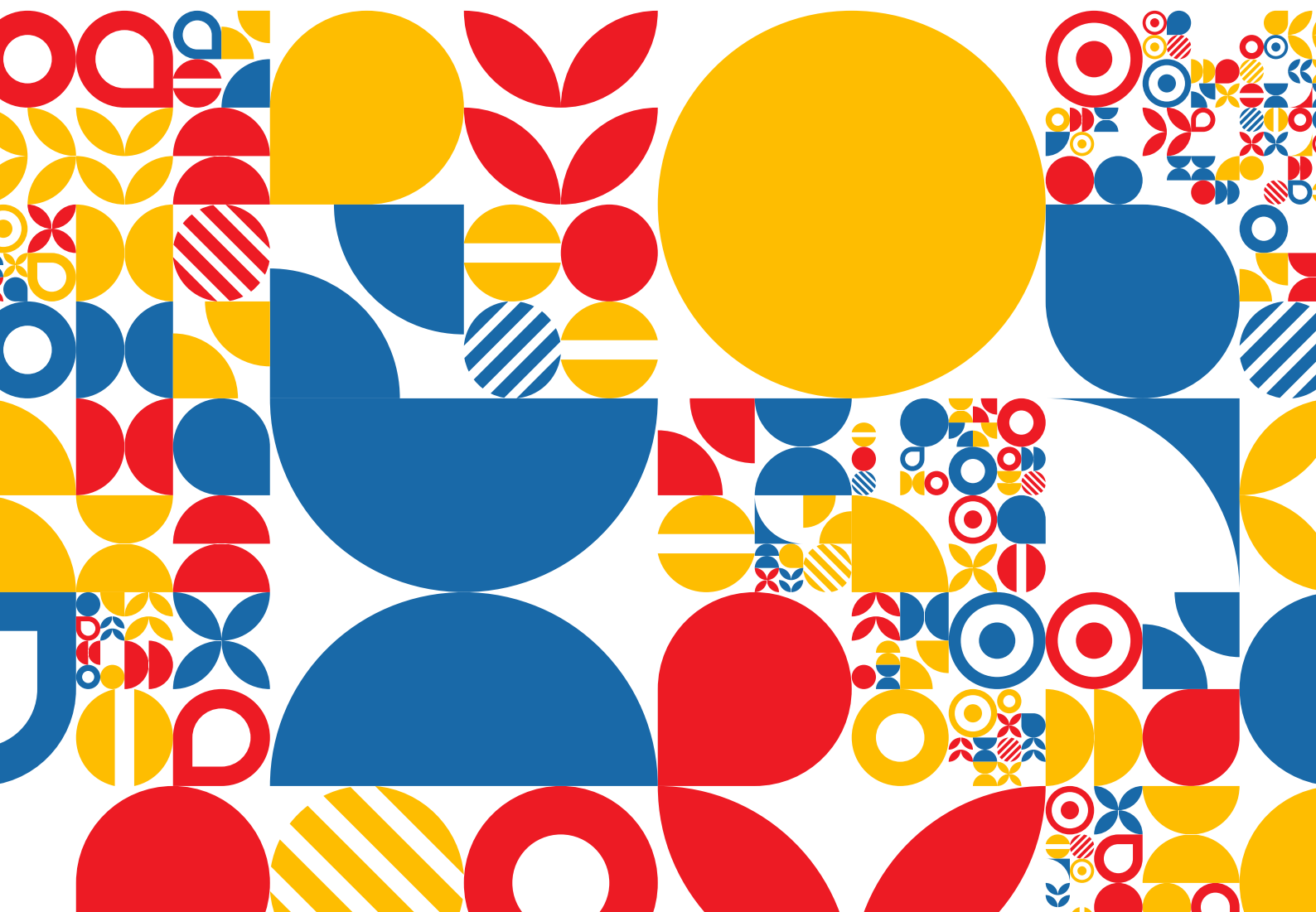


COMPTE ADMINISTRATIF 2023

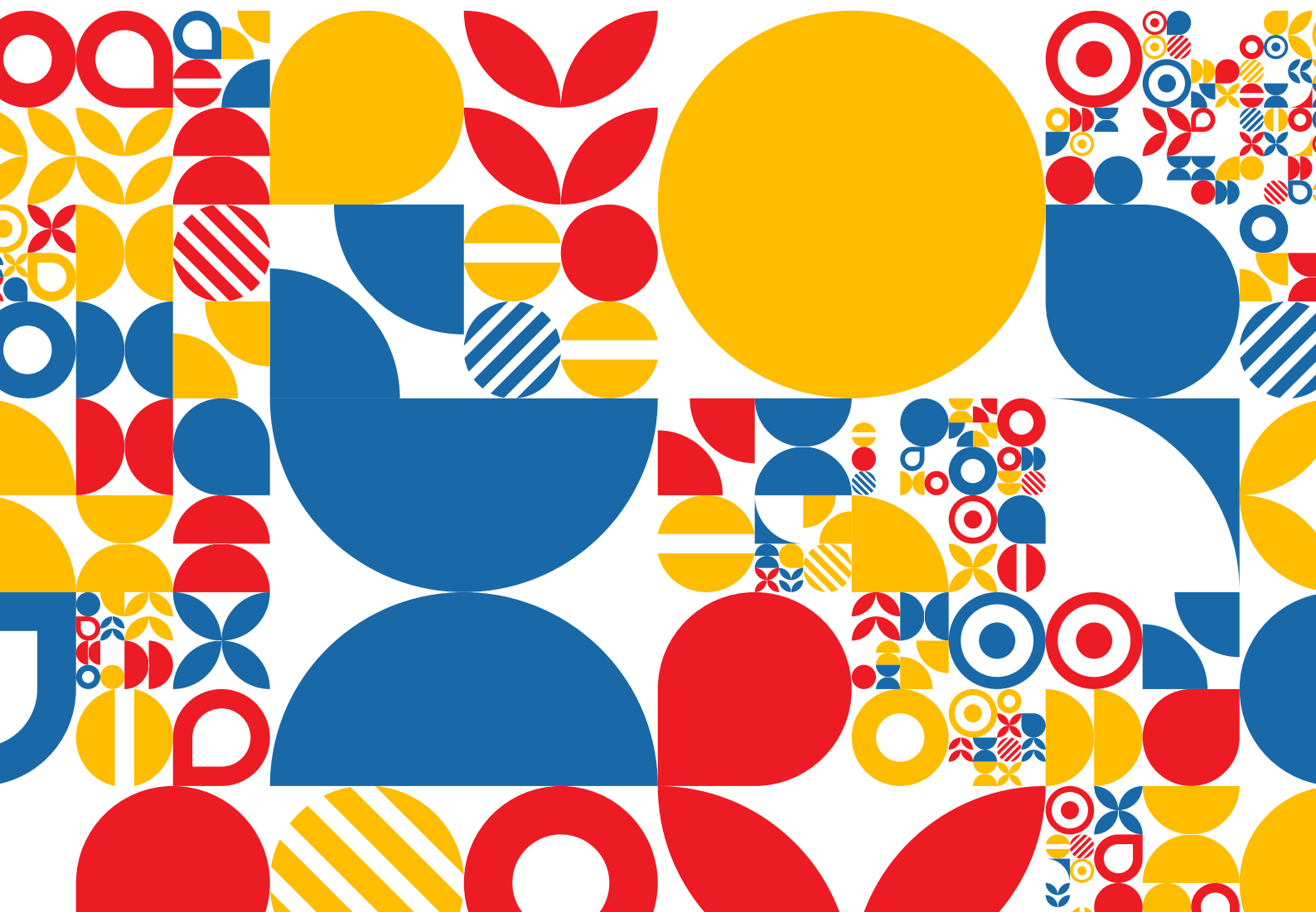
BUDGET PRIMITIF 2024

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2024



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2024



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif 2023 retrace plus de 8 millions d'euros de dépenses

Tableau Balance Générale du Compte Administratif		
	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement - Mouvements réels	5 908 950.60	6 693 119.21
Fonctionnement - Mouvements d'ordre	249 137.17	98 071.06
Total Fonctionnement	6 158 087.77	6 791 190.27
Investissement - Mouvement réels	1 750 684.74	763 531.14
Investissement - Mouvement d'ordre	98 071.06	249 137.17
Total Investissement	1 848 755.80	1 012 668.31



QUE RETENIR DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 ?

1

UN TAUX DE REALISATION TRES PROCHE DES PREVISIONS

Le budget 2023 a fait l'objet d'une décision modificative pour ajuster les crédits budgétaires aux besoins qui évoluent en cours d'année (ajustement à la consommation, réalisation de prestations supplémentaires, réparations non prévues,)

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été maîtrisées. Grace à la décision modificative du budget, les dépenses réelles sont très proches des crédits inscrits.

2

Chapitre 011 : DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT IMPACTEES

- le taux de réalisation est de 98.94 % sur les crédits prévus au budget (1 910 360 €).
- Ce chapitre a connu une forte variation par rapport à l'année précédente +267 000 s'expliquant principalement par une forte augmentation :
 - des fluides (électricité, gaz, carburant +186 000)
 - du coûts des denrées alimentaires (+ 28 000)
 - des travaux réalisés sur l'ensemble des bâtiments communaux (+40 000)

3

Chapitre 012 : DES CHARGES DE PERSONNEL SIGNIFICATIVES

- le taux de réalisation est de 99.14 % sur les crédits prévus au budget (3 310 750 €).
- Au cours de l'année 2023, la commune a supporté sur une année pleine la revalorisation du point d'indice décidé en juillet 2022 par le gouvernement (+3.5%) ainsi que les mesures salariales prises en faveur des agents de la catégorie C (avancement d'échelon..)
- La fin de l'année 2023 aura également été marquée par l'arrivée d'un nouveau policier municipal (portant l'effectif à 3 agents) et la création d'un poste pour l'animation des Microfolies



- **Bien qu'en veille permanente sur la gestion de ses dépenses, la commune de Saverdun subit, comme tous les acteurs économiques ainsi que les ménages, la hausse sur les prix de l'énergie, les denrées alimentaires et autres produits manufacturés.**



Chapitre 65 : charges de gestion courante : le taux de réalisation est de 99.05 % sur les crédits prévus au budget (483 680 €).

Dans ce chapitre sont comptabilisés les indemnités des élus, le versement des subventions aux associations, la subvention au CCAS et autres contributions obligatoires.

Pour rappel le montant de la subvention au CCAS s'élève à 90 000 € pour lui permettre d'assurer le portage des repas à domicile (près de 12 000 repas distribués en 2023) Le CCAS prend également en charge certaines dépenses et octroie des bons alimentaires aux personnes en difficultés.

S'agissant de l'enveloppe des subventions aux associations elle est passée de 172 000 en 2022 à 190 000 en 2023 soit une hausse de + 10 %.

En dehors de cette aide purement financière, la commune met également à disposition des associations ses salles municipales et à ce titre la Salle de la Laure connaît un franc succès (loto, repas, animations...)



Chapitre 66 : charges financières le taux de réalisation est de 98.05 % sur les crédits prévus au budget (147 700).

Ce chapitre comprend uniquement les intérêts des emprunts et autres frais bancaires.



Chapitre 67 : charges exceptionnelles le taux de réalisation est de 81.20 % sur les crédits prévus au budget (30 000).

Ce chapitre peut connaître des variations importantes du fait justement de son caractère exceptionnel.



QUE RETENIR DES RECETTES DE FONCT. 2023 ?

1

Concernant les recettes réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordres) on constate une variation de près de 180 000 € soit une hausse de 2,75 % par rapport au budget prévisionnel

Chapitre 70 : produits des services, + 38 200 € sur les 487 900€ inscrits au budget soit un taux de réalisation de 107.84 %

La variation s'explique principalement par des recettes plus importantes sur les prestations à caractère de loisirs et sur l'accueil extra et périscolaire. On remarque un taux de fréquentation de plus en plus importants des structures d'accueil des adolescents et enfants grâce aux animations et séjours proposés.

2

Chapitre 73 : impôts et taxes, +32 250 € sur les 3 635 200 € inscrits soit un taux de réalisation de 100.89 %

Les bases fiscales servant de base au calcul des taxes foncières et taxe d'habitation pour les résidences secondaires sont prévisionnelles, elles ne sont définitives qu'en fin d'année.

En cours d'année peuvent s'opérer des ajustements sur des locaux déclarés sans éléments de comforts ou vacants ce qui génère des rôles supplémentaires. Ce travail de mise à jour des bases fiscales est à la fois réalisé en interne (service urbanisme et financier) mais également par la commission communale des impôts directs (CCID).

3

Chapitre 74 : dotations et participations + 45 600 € sur ce chapitre soit un taux de réalisation de 102.54% s'expliquant principalement par une contribution plus importante de la CAF en raison de l'augmentation de la fréquentation des services accueil péri et extra-scolaire des enfants comme des adolescents.

4

• **Chapitre 75 : autres produits de gestion courante**
+ 57 900 € sur ce chapitre, soit un taux de réalisation de 110.64 % s'expliquant par le versement d'une contribution plus importante de la régie électrique en corrélation avec les dépenses d'électricité payées.

5

• **les chapitre 013 atténuations de charges et 77 produits exceptionnels + 6 300 €**
ces chapitres connaissent régulièrement des variations du fait de leur caractère exceptionnel ou du caractère variable des absences pour maladie des agents non titulaires.

Cette année la section de fonctionnement dégage un excédent de 633 102.50€



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PLUS PRECISEMENT...

L'ouverture des crédits d'investissement permet l'engagement.

Toutes les dépenses d'investissement sont souvent réalisées sur plusieurs années et génèrent un montant de reste à réaliser au terme de l'année N (1 590 935 € en 2023) dont :

- études d'avant-projets,
- matériel pour la réfection de la salle de la Laure (électricité, porte coupe feu)...
- acquisition de matériel pour la cantine (tunnel de lavage, four)
- maîtrise d'œuvre du projet restructuration du centre culturel
- maîtrise d'œuvre et travaux de reconstruction du nouveau bâtiment ALAE
- maîtrise d'œuvre de la place Lansonne et rue du Buguet,
- maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la voirie quartier Girbet 3
- travaux de sécurisation de la friche Bouffil
- travaux d'isolation à la maison DLKC
- remplacement du bac tampon de la piscine
- remplacement éclairage voirie
- travaux de voirie...


Certains projets d'investissement n'ont pu être réalisés au cours de l'année et sont inscrits sur le budget suivant (ex : extension de la gendarmerie, pistes cyclables, Pole d'échange multimodal, travaux d'aménagement de la place de Lansonne ou encore aménagement de l'île du Ramier, ...).

Dans les projets réalisés en 2023 et structurant pour la ville, on retiendra particulièrement :

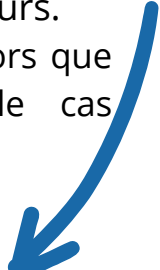
- la reconstruction du **bâtiment ALAE**
- la **réfection des sanitaires du G2**
- les travaux de réfection de la **salle de la Laure** (mise aux normes électriques, création de sanitaires, amélioration de l'acoustique... acquisition de mobilier pour les festivités)
- le remplacement des **luminaires du gymnase** pour homologation
- le remplacement de la **sonorisation et de l'éclairage** dans la salle de spectacle au multimédia
- l'adoption du PLU,

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PLUS PRECISEMENT...

Concernant le report des recettes d'investissement, il s'agit des subventions d'investissement et de l'emprunt que la commune a contracté en 2022 mais qu'elle n'a pas débloqué.



Le montant des subventions versé dépend totalement des mandats émis en règlement des investissements réalisés, mais on constate par ailleurs une « lenteur » dans le versement des subventions par les financeurs. Certains paiements peuvent prendre des années alors que les travaux sont parfaitement achevés c'est le cas notamment des financements de l'Europe.

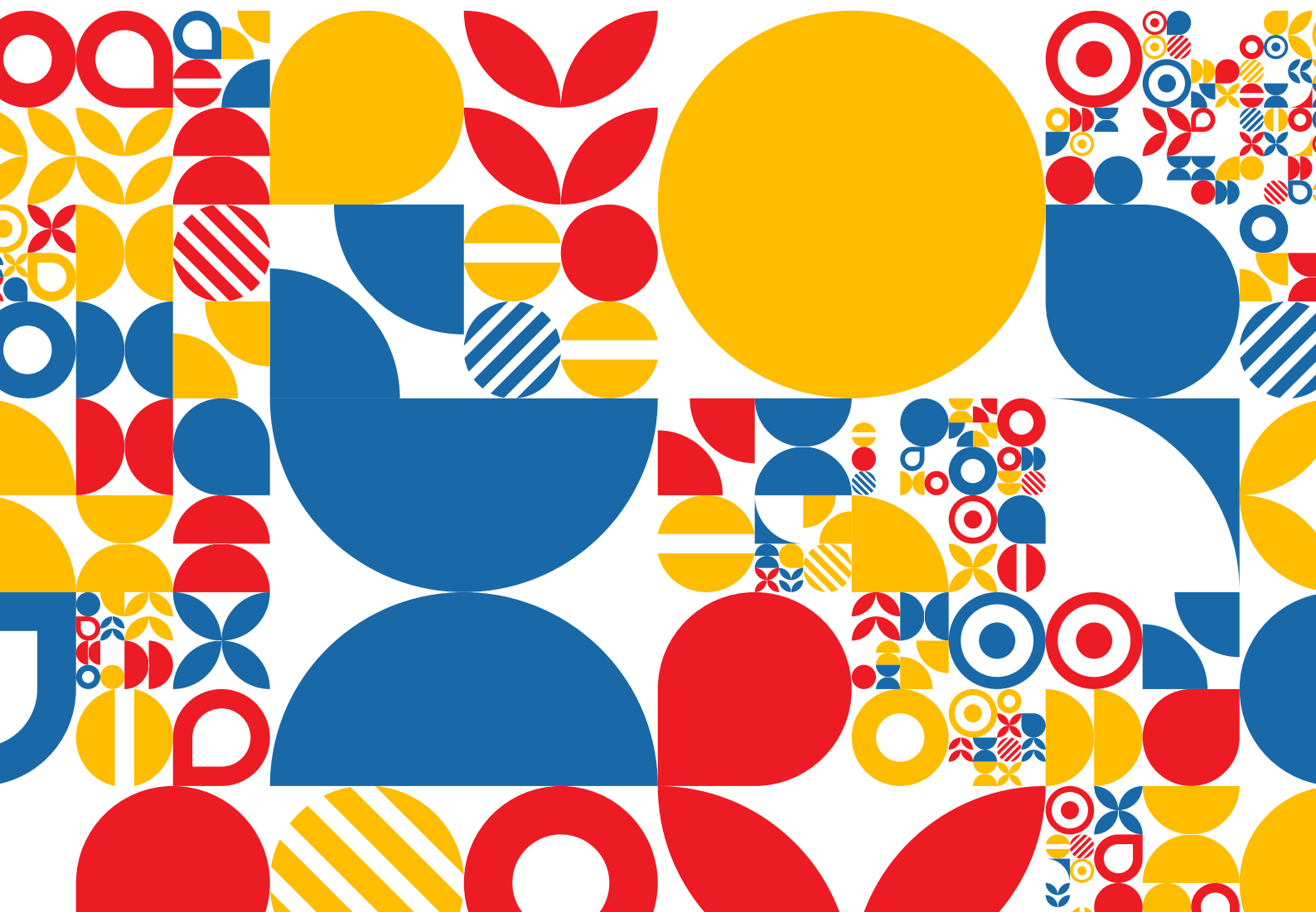


Les recettes d'investissement font donc elles aussi l'objet d'un reste à réaliser au terme de l'année 2023 (2 202 290€) dont :

- 1 300 000 € emprunt contracté non débloqué,
- 262 930 € pour la construction du bâtiment ALAE
- 200 000 € de subvention de l'Europe pour l'aménagement du Mail du Balouard,
- 125 660 € de subvention DETR pour la revitalisation du cœur de ville,
- 73 400 € pour les études (plan guide, PEM, sécurisation de la falaise...)
- 60 115 € de fonds verts pour la renaturation de la cour de l'école maternelle
- 42 850 € de DETR pour la réfection des sanitaires du G2
- 23 275 € pour les salles de spectacles
- 20 000€ de subv° de la région pour la réhabilitation de la friche Donat
- 15 000€ pour l'acquisition d'une balayeuse
- 14 930 € pour le projet alimentaire de territoire...

BUDGET PRIMITIF 2024

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2024



LE BUDGET : UN ACTE DEMOCRATIQUE IMPORTANT

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget se présente en 2 parties

la section fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnel, subventions, charges à caractère général (électricité, eau, etc.), intérêt de la dette...

L'excédent net de recettes constitue l'autofinancement des investissements prévus par la ville

la section d'investissement

Elle présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements.

Y sont également présentés les ressources qui permettent de financer ces investissements (subventions reçues, emprunts, recettes propres...)



LE BUDGET : 5 PRINCIPES FONDAMENTAUX

1. **L'équilibre réel** des recettes et des dépenses par section. Un budget communal ne peut donc pas être en déficit

2. **L'annualité** _ Le budget couvre la période de 1er janvier N au 31 décembre N (même s'il est voté au 15 avril et que quelques exceptions sont prévues par les textes)

3. **L'unité** : toutes les dépenses et toutes les recettes figurent dans un document unique (le budget général). Dans certains cas uniquement, il est possible de construire des Budgets Annexes

4. **L'universalité** : Le principe implique que :

- toutes les opérations de dépenses et de recettes soient indiquées dans leur intégralité et sans modifications dans le budget. Cela rejoint l'exigence de sincérité des documents budgétaires ;
- les recettes financent indifféremment les dépenses. C'est l'universalité des recettes.

5. **La spécialité** Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts et votés par chapitre ou par article. Les dépenses et les recettes sont classées dans chaque section par article et chapitre. L'exception est les crédits "dépenses imprévues"



LES AMBITIONS DU BUDGET

La commune de Saverdun s'impose trois règles pour établir son budget

1 LA REALISATION D'INVESTISSEMENTS "UTILES" A LA POPULATION

(agrandissement du quartier sportif et médico-social, rénovation de friches urbaines, renaturation des espaces, soutien à la vie associative....)

3 PRESERVER LA SANTE FINANCIERE DE LA VILLE

- Maitrise des dépenses de fonctionnement
- "investir" maintenant pour moins dépenser demain (changement des éclairages publics en led, étude géothermie...)

2 CONSERVER DES SERVICES AUX HABITANTS PERFORMANTS

- plus de 20 services à la population pour accompagner les habitants dans leur quotidien, et au fil des âges et de la vie
- Des services pour les enfants, pour les adolescents, pour les jeunes adultes..
- Des services pour favoriser l'accès à la culture, au sport, aux démarches administratives,
- Social, portage des repas, personnes âgées, alimentation durable...



LA STRUCTURE DU BP 2024

**Le Budget primitif 2024 s'équilibre
à 17.9 M d'€**

TABLEAU RECAPITULATIF BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
CHAPITRE	INTITULE	MONTANT BP	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
011	Charges à caractère général	1 904 435,00	002	Excédent antérieur reporté	2 028 377,00
012	Charges de personnels	3 498 950,00	70	Produit des services	486 130,00
65	Autres charges de gestion courante	512 100,00	73	Impôts et taxes	3 831 380,00
66	Charges financières	160 500,00	74	Dotations et Participations	1 631 710,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	75	Autres produits de gestion courante	648 210,00
68	Amortissements et provisions	300,00	76	Produits financiers	20,00
014	Atténuation de produits	25 000,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
			78	Reprise sur amortissements et provision	5 873,00
			013	Atténuation de charges	20 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 116 285,00		TOTAL RECETTES REELLES	8 652 700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 110,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
	TOTAL DEPENSES ORDRES	280 000,00		TOTAL RECETTES ORDRES	106 110,00
023	Virement à la section d'investissement	2 362 525,00			
	TOTAL fonctionnement	8 758 810,00		TOTAL fonctionnement	8 758 810,00

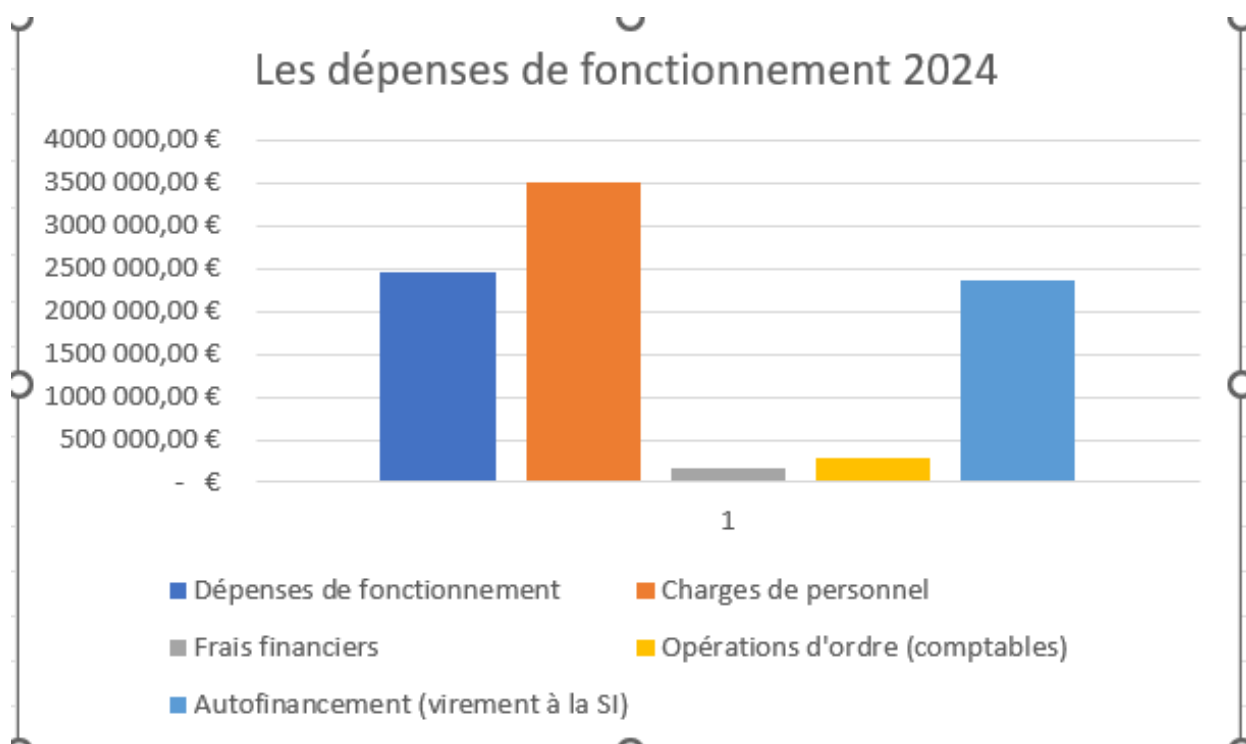
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
		MONTANT BP			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 634 232,00	021	Virement de la section de fonctionnement	2 362 525,00
16	Remboursement d'emprunts	515 000,00	10	Dotations fonds divers	1 248 322,00
20	Immobilisations incorporelles	53 110,00	13	Subventions d'investissement	1 117 600,00
21	Immobilisations corporelles	621 150,00	16	Emprunts et dettes assimilées	1 895 000,00
23	Immobilisations en cours	4 585 700,00	27	Autres immo financières	
27	Autres immo financières	2 000,00	45	Opération pour comptes de tiers	
45	Opération pour comptes de tiers		024	Produits des cessions d'immobilisations	2 500,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	7 411 192,00		TOTAL RECETTES REELLES	6 625 947,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 110,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000,00
041	Opérations patrimoniales	51 500,00	041	Opérations patrimoniales	51 500,00
	TOTAL DEPENSES ORDRES	157 610,00		TOTAL RECETTES ORDRES	331 500,00
	TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRES	7 568 802,00		TOTAL RECETTES REELLES + ORDRES	6 957 447,00
	RAR	1 590 935,00		RAR	2 202 290,00
	TOTAL investissement	9 159 737,00		TOTAL investissement	9 159 737,00
TOTAL		17 918 547	TOTAL		17 918 547



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : L'ENJEU DE LEUR MAITRISE !

*Les dépenses de fonctionnement prévues
atteignent 8.7 M d'€*



Des dépenses de fonctionnement marquées par

- une augmentation significative des charges de personnels de + de 188 000 € (prise en compte des mesures de revalorisation des traitements décidées par l'Etat, renforcement du service Police Municipale, maintien des autres services)
- Les augmentations des années précédentes des charges liées aux fournitures de la cantine (+ 30 000 € entre 2022 et 2023 €) et des frais d'énergie (gaz, électricité...)
- Une augmentation de l'enveloppe des subventions versées aux associations

BUDGET PREVISIONNEL 2024

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : PLUS PRECISEMENT...


Globalement, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élève à 6 116 285 € contre 5 976 490 € en 2023 (hors écritures d'ordre) soit une variation 2.34 %

Voici le détail chapitre par chapitre

CHAPITRE 011 : LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Le montant des crédits inscrit au chapitre 011 s'élève à 1 904 435 €, soit une diminution de 0.31 % par rapport aux crédits ouverts en 2023 (près de 6 000 €)

Dans ce chapitre des charges à caractère général, **les plus grandes variations à la hausse sont les suivantes :**



Articles	Intitulé	Augmentation / Crédits Ouverts 2023	Commentaires
60611	Eau et assainissement	+20 000 €	Ajustement à la consommation 2023, mais la commune attend une diminution de ce poste suite à la réfection du bac tampon de la piscine
60612	Energie- électricité	+ 18 000 €	Prise en compte de l'estimation de la régie électrique sur l'ensemble des bâtiments communaux et sur l'éclairage public
611	Contrat de prestations de services	+ 30 815 €	- Développement des offres de loisirs pour les jeunes - Externalisation de la gestion du cinéma et passage de 6 à 9 séances de cinéma par semaine (phase test 3 mois) - Augmentation des manifestations (prestations musicales, accueil de la course la ronde de l'Isard) -Prise en compte des obligations légales de prestations d'entretien
6184	Taxe foncière	+ 5 000 €	Prise en compte des nouvelles acquisitions immobilières
	TOTAL	+ 73 815 €	

D'autres postes de dépenses évoluent à la hausse mais suivent le cours de l'inflation sans grande variation en % et ne méritent donc pas d'être listée un par un.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : PLUS PRECISEMENT...

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL (suite)

Parallèlement, les grandes variations à la baisse sur ce chapitre par rapport aux crédits ouverts en 2023 sont les suivantes :



Articles	Intitulé	Diminution / BP 2023	Commentaires
60628	Autres fournitures non stockées	-12 830 €	Retour à une enveloppe « normale » L'année 2022 aura nécessité des besoins supplémentaires (terre végétale, engrais) pour la replantation d'arbres au <u>Balouard</u>
60631	Fournitures d'entretien	-6 000 €	Remplacement des essuis mains papiers par des sèches mains électrique
615221	Entretien bâtiments publics	-39 600 €	Valorisation des travaux réalisés en section d'investissement (Travaux réalisés en régie et non par des prestataires extérieurs)
617	Etudes et recherches	-30 500 €	Fin de la rémunération <u>Ecofinance</u> (audit des bases fiscales, éléments de confort, piscine...) Fin de la rémunération de CLB Conseil pour la réalisation d'un audit sur les copieurs et coûts copies ; Pour rappel ces prestataires se rémunèrent sur les économies réalisées Pas de reconduction sur les audits et marchés gaz et assurance, les contrats ayant été signés pour plusieurs années.
	TOTAL	- 88 930 €	

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : PLUS PRECISEMENT...

CHAPITRE 012 : LES CHARGES DE PERSONNEL

Le chapitre 012 augmente de 188 200 € par rapport au budget 2023 soit une variation de 5.68%

En 2023, la commune a créé un nouveau poste de policier municipal et un poste d'animation des microfolies.

L'augmentation des dépenses de personnel répond à une volonté politique de développement de la culture, du maintien de la sécurité dans la commune et une volonté politique de garantir un service qualitatif à la population.

Le Conseil Municipal a également adopté le versement d'une prime « pouvoir d'achat » l'enveloppe budgétaire s'élève à 25 000 €

Enfin, la commune doit prévoir des crédits budgétaires pour le remplacement des agents absents.

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Le chapitre 65 augmente de 28 420 € par rapport aux crédits ouverts 2023 L'augmentation s'explique par **une hausse des contributions obligatoires** (SDIAU, SDE, frais d'actes d'état civil ...)

La commune doit maintenir le montant de **l'aide apportée au CCAS** afin qu'il puisse soutenir les foyers les plus modestes dans ce contexte de crise internationale et de flambée du prix des denrées alimentaires, de carburant et dépenses de chauffage.

L'enveloppe destinée aux associations est augmentée: (+5 000 €).

C'est la 3ème année consécutive de hausse de cette enveloppe (2021 : 155 000 €, 2022 : 172 000 €, 2023 : 190 000 €)

FOCUS SUR...

L'AIDE A LA VIE ASSOCIATIVE

1

UNE AUGMENTATION DE 5 000 € L'ENVELOPPE DEDIEE AUX SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- 41 associations subventionnées par la ville et 7 par le CCAS
- un examen des demandes qui a permis d'affiner le montant en fonction des projets présentés,

3

200

MANIFESTATIONS : NOUVEAU RECORD A BATTRE ?

- Sport, culture, loisirs, solidarité
...en 2023, ce sont près de 200
manifestations qui ont été
décomptées à Saverdun !
- Quelle richesse et qualité de vie !

2

DES "ACHATS" EN SOUTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

- Achat de certains prestations
(spectacles, manifestation...)
- Mise à disposition gracieuse des
bâtiments publics
- Soutien logistique (matériel..) et
humain
- Coordination des manifestations



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : *PLUS PRECISEMENT...*

CHAPITRE 66 : LES CHARGES FINANCIERES

Le chapitre 66 augmente de 12 800 € par rapport aux crédits ouverts en 2023. La commune a contracté un emprunt en 2022 qu'elle n'a pas débloqué et qu'elle envisage de débloquer au dernier trimestre 2024 en fonction de l'avancement de l'aménagement de la Place Lansonne, de la création de la piste cyclable.

L'ensemble des crédits ne sera pas utilisé si la commune ne débloque pas la totalité du prêt qu'elle a contracté en 2022.

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Du fait de leur caractère exceptionnel, ces dépenses sont difficilement prévisibles et ne peuvent être comparées d'une année à l'autre.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2024, le montant prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement est estimé à **6 624 320 €** hors écritures d'ordre soit une augmentation de 110 650 €.

GRACE A QUELLES RECETTES FONCTIONNENT LES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX ?

Les recettes de fonctionnement prévues
atteignent 8.7 M d'€

Parmi
elles...

LA FISCALITE DIRECTE

- c'est à dire le produit des impôts locaux
 - Taxe Foncière Bâtie
 - Taxe Foncière Non Bâtie
 - Taxe d'Habitation sur résidence secondaire
- Pour mémoire, la CFE fait partie de la fiscalité professionnelle transférée à la CCPAP

LE PRODUIT DES SERVICES

- cantine, ALAE, ALSH, piscine, cinéma, redevance occupation du domaine public

LES DOTATIONS DE L'ETAT

- La plus significative est la Dotation Globale de Fonctionnement
- D'autres dotations viennent "compenser" des suppressions d'impôts

LA FISCALITE INDIRECTE

- Elle comprend essentiellement les droits de mutation

RAPPEL DE QUELQUES NOTIONS...



“Libre Administration” et “Autonomie Financière”

L'autonomie financière locale est une composante juridique du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Elle a été constitutionnalisée, lors de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, par l'introduction dans la Constitution d'un article 72-2.

L'article 72-2 de la Constitution précise le contenu de l'autonomie financière des collectivités :

les collectivités "bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement" ;

- elles "peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures" et la loi peut les autoriser, dans certaines limites, à en fixer l'assiette et le taux ;
- "les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources" ;
- "tout transfert de compétences [...] s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice"

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : *PLUS PRECISEMENT...*

CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES

Le chapitre 013 subit une baisse de 17500 € par rapport aux crédits ouverts 2023.

S'agissant des indemnités journalières de maladie et maternité, il est difficile d'en estimer le montant en début d'année mais le montant sera probablement réactualisé en cours d'année par une décision modificative du budget.

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIRECTES

Le chapitre 70 reste stable par rapport au crédits ouverts en 2023

On note cependant une progression des produits des prestations de services périscolaires (cantine, accueil de loisirs péri et extra-scolaire) dû à une hausse de la fréquentation.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : PLUS PRECISEMENT...

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

Le chapitre 73 connaît une importante augmentation de près de 200 000 € par rapport aux crédits ouverts 2023.

Le budget 2024 est construit avec une augmentation des taux sur la fiscalité directe de 3 points, pour lui permettre d'assurer un service public de qualité, de répondre à toutes les sollicitations (éducation, sécurité, culture, sport, associations, état civil etc..) et enfin pour lui permettre de dégager des marges de manœuvre et mener un programme d'investissements ambitieux.

A noter que le FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communale) n'étant pas connu, il n'y a pas de sommes inscrites dans le BP 2024 (pour mémoire FPIC 2023 = 83 565 €)

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations que la commune doit percevoir n'étaient pas encore notifiées à la date de réalisation des maquettes budgétaires, la prévision 2024 s'est donc établie sur la base du réalisé 2023.

Les principales composantes de ce chapitre sont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et les dotations de compensation de l'état (dotation compensation réforme fiscalité pro, compensation au titre des exonérations foncières, dotations des titres sécurisés...)

Pour 2024, La DGF augmente de 46 611 € elle s'élève à 1 176 761 € et se ventile de la manière suivante

- La dotation forfaitaire : 444 485 € pas de variation
- La dotation de solidarité : 641 377 (variation + 45 617 €)
- La dotation nationale de péréquation : 90 899 € (variation + 994€)

On constate néanmoins une baisse importante sur ce chapitre car, la commune était en 2023 éligible à une dotation et participation exceptionnelle (177 525 €) pour compenser l'augmentation du point d'indice et l'effet de l'inflation (énergie et produits alimentaires) conformément à la Loi de finances rectificative de 2022.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : *PLUS PRECISEMENT...*

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre connaît une forte variation (près de 105 000 €) générée par la somme versée par la Régie municipale d'électricité (au titre de la convention 2024) mais également par l'augmentation des loyers perçus par la commune (vétérinaire, mutualia, regul bail gendarmerie).

CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS

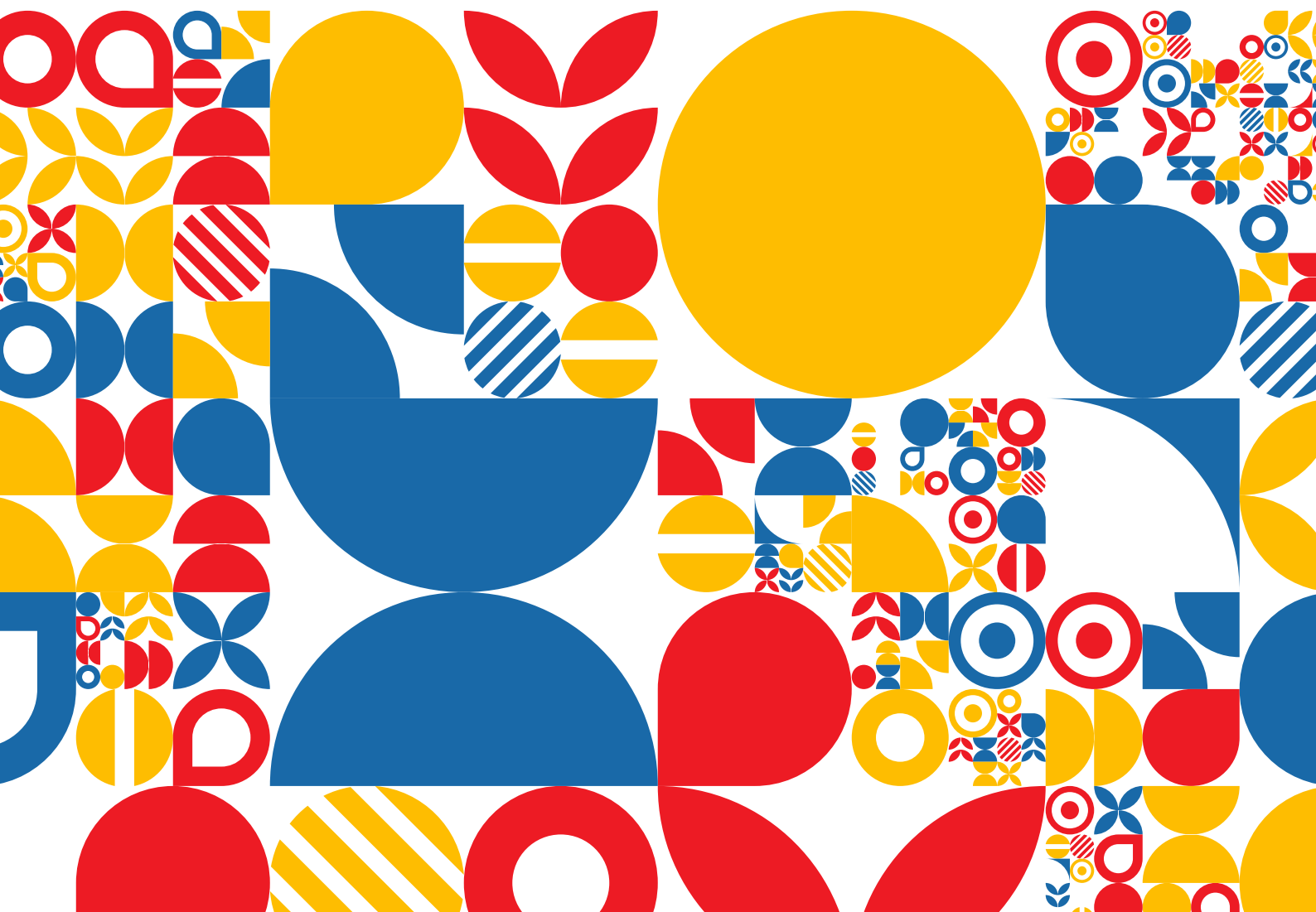
Rien à signaler

CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ce chapitre ne peut être comparé, comme son nom l'indique les produits de ce chapitre sont exceptionnels et peuvent varier énormément d'une année à l'autre en particulier en cas de cession immobilière.

LA SECTION INVESTISSEMENT

BP 2024



LES INVESTISSEMENTS : VUE GENERALE

7.4 M d'€ :
Les dépenses
d'investissement



CES DEPENSES
REELLES,

- ajoutons + de 157 000 € d'opération d'ordre et + de **1.5 M d'€ de Restes à Réaliser**
- soit un total de la section d'investissement de 9.15 M d'€



DES RECETTES

- des recettes "nouvelles" à hauteur de 6.6 M d'€
- auxquelles il faut ajouter 2.2 M d'€ de "reste à réaliser"

COMMENT SONT FINANCES LES INVESTISSEMENTS EN 2024 ?

L'AUTOFINANCEMENT

il est généré par l'écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement

2.4 M d'€

L'EMPRUNT

Pour le besoin de financement résiduel

1.9 M d'€

LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT

FCTVA, subventions d'équipement, produit des cessions

2.3 M d'€



L'EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Encours de la dette fin 2023

- 4.4 M d'€



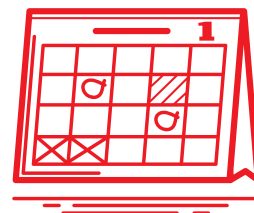
Encours par habitant

1 182 €



Capacité de désendettement (en année)

- 7,5 ans au 31 décembre 2023



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PLUS PRECISEMENT...

Les dépenses d'investissement sont différentes chaque année, par conséquent les montants ne peuvent être comparables.

Le montant global des investissements (hors dette et hors écritures d'ordre) s'élève à plus **de 5 200 000 € de crédits nouveaux sur 2024.**

Le montant du remboursement de la dette serait quant à lui d'environ 515 000 € si la commune débloque l'emprunt contracté en 2022 sur le dernier trimestre 2024.
(498 750€ si elle ne le débloque pas)



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PLUS PRECISEMENT...

Le BP 2024 comprend les investissements suivants :

- 53 000 € pour la réalisation **d'études stratégiques** (rénovation énergétique, géothermie piscine et écoles, étude sur l'érosion des berges, renaturation...)
- 420 000 € pour des **achats de terrains et bâtiments** dont la friche Intermarché
- 65 000 € pour des **travaux sur les bâtiments publics**
- 15 000 € pour compléter et le renouveler **le matériel** des services techniques.
- 20 000 € pour le renouvellement du **parc automobile**,
- 16 800 € pour le renouvellement du **parc informatique** dont 10 000 € pour l'ampli de la salle de cinéma
- 6 200 € pour **l'achat de mobilier pour les festivités...**
- 46 700 € pour **l'achat de matériels divers** dont :
 - 26 000 € de matériels pour le passage en LED des éclairages publics
 - 20 000 € pour les équipements sportifs ,pour le mobilier urbain, mobilier salle d'archive...

La commune prévoit d'importants travaux pour l'année 2024 soit près de 4 600 000 €.

- 2 150 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement de la friche **Renault en tiers lieux**,
- 720 000 € pour les travaux de la **place Lansonne et la rue du Buguet**
- 535 000€ pour la maîtrise d'œuvre de **l'aménagement cyclable** Zone St Martin de Peyrelade vers centre bourg
- 370 000€ pour la création de la **voirie Girbet 3**
- 186 000€ pour les travaux de **reprise de concession du cimetière**
- 150 000 pour la **renaturation des cours d'école**
- 90 000€ pour les travaux préparatoires et la maitrise d'œuvre pour la construction d'un **nouvel « Espace jeune »**
- 65 000 € pour l'enveloppe des **travaux divers** bâtiment
- 35 000 € pour la réfection des **vestiaires** stade annexe
- 30 000 € pour **l'extension de la gendarmerie**
- 30 000 € pour le **renforcement de la protection incendie**
- 27 000€ pour la **création de jardins familiaux**
- 27 000 € pour la **rénovation partielle toiture Donat**
- Etc etc.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PLUS PRECISEMENT...



Pour financer ces investissements, la commune dégage **un virement de la section de fonctionnement** qui s'élève à plus de 2 360 000 €

Pour 2024 **les subventions n'étant pas toutes notifiées**, (à ce jour, ont été notifiés 936 700 € pour les travaux de la friche Renault et 180 900 € pour la piste cyclable) il est fort probable que la commune n'aura pas besoin de recourir à la totalité de l'emprunt inscrit au budget prévisionnel, mais le principe de précaution budgétaire s'impose aux collectivités.

Par ailleurs si un **nouvel emprunt** devait être contracté en 2024, il ne le serait qu'en fin d'année pour ne pas alourdir l'annuité mais aussi car la réalité du terrain peut conduire à des retards dans la réalisation des projets (études complémentaires, obtention des permis de construire, phase de consultation de la maîtrise d'œuvre...)

On retrouve aussi dans les recettes d'investissement :

- **le FCTVA** pour 180 400 € (16.404 % sur les dépenses d'investissement 2023)
- **la Taxe d'Aménagement** pour 45 000 €
- **nos excédents de fonctionnement capitalisés** pour 1 022 870€

En conclusion de tous les
documents budgétaires
présentés

LES INVESTISSEMENTS ÉCHELONNÉS SUR 2023/2024

1

UN NOUVEAU BATIMENT ALAE

- un projet à hauteur de 470 00 € HT
- Inauguration du bâtiment en mai 2024 !

2

PLANIFICATION

- achèvement de la Révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Participation à la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels

3

ENTRETIEN/RENOVATION/AMELIORATION DES BATIMENTS PUBLICS

- **Aménagement de la salle de la Laure**
- Réfection des sanitaires du G2
- Bac tampon à la piscine municipale
- Rénovation des salles de classes...

4

FINALISATION D'ETUDES STRATEGIQUES et AVANT-PROJETS

- Etude Plan Guide Traversée Urbaine et requalification des places
- Avant-projet "Restructuration du Centre Culturel"
- Avant-Projet "pôle d'Echange Multimodal"
- Diagnostic énergétique des écoles

5

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Passage en led des éclairages publics
- Animations pour développer le projet "jardin collectif"
- Ingénierie et animations/formations autour de l'Alimentation Durable
- Travaux (sur fossé, sur voirie) suite aux fortes inondations 2023

ET AUSSI

- Achat d'une balayeuse
- Plantation arbres du Balouard
- Eclairage du cinéma
- Equipement du monde associatifs (lave-vaisselle, mur du boulodrome...)
- Finalisation du site internet de la ville



LE BUDGET 2024 CIBLE ...

La (bonne) santé

- ALIMENTATION DURABLE
- URBANISME FAVORABLE A LA SANTE
- POLITIQUE SPORTIVE

L'inspirante jeunesse

- NOUVEL ESPACE JEUNES
- RENATURATION DE LA COUR D'ECOLE MATERNELLE
- MAINTIEN DE L'ENCADREMENT DES SERVICES PERISCOLAIRE
- CANTINE DURABLE
- PROGRAMME D'ANIMATIONS ET DE SORTIES
- ACCOMPAGNEMENT DES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

Une vie de qualité

- ACCÈS FAVORISÉ À L'ART ET LA CULTURE
- DEVELOPPEMENT DES EVENEMENTS ASSOCIATIFS
- LA SECURITE
- "ESPRIT VILLAGE"



LE BUDGET 2024 DONNE LES MOYENS POUR

La (bonne) santé



Des investissements favorables à l'installation de professionnels de santé

- **Agrandissement du quartier du Gibert** (*coût estimatif : 291 000 € HT_A ce jour, la ville reste en attente des notifications de subventions demandées*)
- **Vente de lots à des consortium** de kinés, psychologues, ophtalmologues (*Recettes 2024 estimées à 172 000 €*)
- Rénovation d'un bâtiment vacant puis **mise en location de ce bien à un vétérinaire**



Une alimentation gourmande & durable

- **Ingénierie Alimentation Durable** (*coût estimé : 32 000 € pour une année, la ville reste, à ce jour, en attente des réponses aux demandes de subventions déposées*)
- **Budget de la cantine scolaire** (labellisé Ecocert) : 150 000 € (hors charges de personnel estimées à 223 500 €)
- **Animations autour du Jardin Collectif** (*plus 5000 € pris en charge par le CCAS*)
- **Aménagement de jardins partagés** (*estimé à moins de 30 000 €, hors subventions que la ville pourraient obtenir*)
- **Portage du projet "les casiers du Drive Fermier"** qui pourraient être installés au tiers-lieu le Garage (*coût total estimé à 77 000 € hors possibles subventions*)



Une politique sportive active

- Accueil ou coordination de manifestations sportives d'ampleur (championnat UNSS rugby fille, JO J-100, Ronde de l'Isard...)
- Investissements sur les équipements sportifs (piscine, vestiaires, tennis...)



LE BUDGET 2024 DONNE LES MOYENS POUR...

L'inspirante jeunesse

Bâtir pour la Jeunesse

- **Frais de Maitrise d'Oeuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment Jeunesse**, quartier du Girbet (90 000 € prévus au BP 2024; les travaux sont eux estimés à 500 000 € hors possibles subventions)
- **Déménagement provisoire du service**, place du Champ de Mars

Renaturation de la cour d'école maternelle

- budget global de plus de 170 000 € (hors possibles subventions)
- Travaux prévus cet été
- Pour diminuer les coûts, certaines constructions (pergola...) seront réalisées par les services techniques municipaux

Confort thermique de la cantine

- Bardage de la salle dite modulaire de la cantine
- Fourniture et pose de climatiseurs
- Plantation d'arbres

Reconduite du budget "investissement" alloué en "autogestion" à chacune des directrices des écoles (école maternelle, école primaire sites Balouard et Villote)

Fonctionnement et entretien des écoles et des accueils de loisirs

Accent sur la formation des équipes municipales liées à l'Enfance et la Jeunesse

QUELQUES CHIFFRES !

- **Nombre d'heures d'accueil périscolaire** (du lundi au vendredi)

* Accueil maternel et primaire : **près de 187 000 heures** de présence

* Accueil adolescents : près de 19 000 heures de présence

- **Ecole maternelle : 128 élèves** dont 124 ont mangé au moins une fois à la cantine
- **Ecole élémentaire : 293 élèves**, dont 287 ont au moins une fois mangé à la cantine

35 à 40 agents

Animateurs, ATSEM, direction...

Nombre en variation selon effectifs de fréquentation des structures et en fonction des remplacements à assurer

- **Nombre d'heures de présence pendant les vacances** : 282 000 heures de présence en ALSH maternel et primaire !
- et plus de 9 000 heures pour ALSH Junior

Nombre de repas servis à la cantine en 2023 : près de 55 000 !

Home ♥ made

299 enfants ont fréquenté le Centre de Loisirs (en 2023)

4 séjours organisés en 2023 (110 enfants et ados)

LE BUDGET 2024 DONNE LES MOYENS POUR...

Une vie de qualité

Accès facilité à l'art et à la culture

- Frais de fonctionnement du Musée Numérique "MICRO FOLIES"
- Reconduction, pour la 5ème saison, du Musée Fugace cet été
- Gratuité de la médiathèque et des entrées aux 5 lieux d'exposition
- Projet restructuration centre culturel

Favoriser l'émergence de projets/manifestations/accompagnements

- accompagnement de la vie associative
- accompagnement individuel pour vos démarches ou problématiques sociales

Préserver votre sécurité

- AMO Vidéoprotection
- Avant-Projet Extension Gendarmerie

Investir pour "demain"

- Réhabilitation de la friche "Le Garage" en tiers-lieux artisanal/insertion par le numérique/alimentation durable (estimation 2 M d'€, hors subventions pouvant aller jusqu'à 80%)
 - Acquisitions foncières , dont la friche Intermarché (300 000 €)
 - Etude géothermie pour la piscine et les écoles
- 